



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 57

présents : 37

absents représentés : 13

absents excusés : 8

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, quatre février à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUÉDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Hervé BOUYRIE, M. Jean-François MONET, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, Mme Maïté LIBIER, M. Dominique DUHIEU, M. Bertrand DESCLAUX, M. Mathieu DIRIBERRY, M. Alexandre LAPEGUE, M. Alain SOUMAT, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Géraldine CAYLA, Mme Nathalie DARDY, M. Régis DUBUS, Mme Florence DUPOND, M. Olivier GOYENECHE, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Cédric LARRIEU, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE.

Absents représentés :

M. Louis GALDOS donne procuration à M. Régis GELEZ, M. Henri ARBEILLE donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Armelle BARBE donne procuration à Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, M. Gilles DOR donne procuration à M. Damien NICOLAS, Mme Séverine DUCAMP donne procuration à M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUÉDE, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, M. Mickael WALLYN donne procuration à Mme Maïté LIBIER, M. Aurelien BELLOCQ donne procuration à M. Jérôme PETITJEAN.

Absents excusés : M. Éric LARROQUETTE, M. Christophe VIGNAUD, Mme Emmanuelle BRESSOUD, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Maelle DUBOSC-PAYSAN, M. Olivier PEANNE, Mme Virginie VAN PEVENAGE.

Secrétaire de séance : M. Pascal CANTAU.



OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable

Rapporteur : Madame Aline MARCHAND

Depuis la loi Grenelle II de 2010, le rapport développement durable doit être présenté annuellement par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur leur projet de budget.

Le rapport annuel de MACS présente les actions menées en matière de développement durable au cours de l'année écoulée. Ce concept vise à allier croissance économique, justice sociale et préservation de l'environnement, pour répondre aux besoins présents sans compromettre l'avenir. Il repose sur un équilibre entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, en tenant compte des impacts à long terme des décisions prises.

MACS s'est engagée depuis 2015 dans une politique de transition écologique. Elle est un territoire pilote de la démarche Néo Terra du conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

En juin 2022, MACS a adopté à l'unanimité son projet de territoire avec comme fil conducteur la transition écologique. La structuration du service environnement de MACS marque également la volonté de mieux prendre en compte les enjeux liés à cette transition écologique.

Parmi les principales actions de l'année 2025, peuvent être citées :

- **Les travaux du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) de Saint-Vincent de Tyrosse**

Le réaménagement de la gare de Saint-Vincent-de-Tyrosse en Pôle d'Échange Multimodal constitue une avancée majeure pour la politique de mobilité du territoire. En transformant cet espace en un véritable « hub », MACS facilite la connexion fluide entre le réseau ferré (TER), les lignes de bus Yégo et les modes de déplacements actifs. Ce projet ne se limite pas à une réorganisation spatiale, il vise à lever les freins à l'utilisation des transports collectifs pour les travailleurs et les étudiants. L'accent mis sur l'accessibilité PMR, la sécurisation des parkings vélos et la continuité des cheminements piétons permet de traiter efficacement la problématique du « dernier kilomètre », contribuant ainsi directement à la réduction de l'empreinte carbone sur l'un des axes les plus fréquentés du département.

- **Le développement des énergies renouvelables**

L'année 2025 marque aussi une accélération majeure de la production d'énergies renouvelables au sein du patrimoine de la collectivité. La mise en service des ombrières photovoltaïques du Siège et du Pôle d'Échange Multimodal (PEM) a permis d'ajouter 500 kWc à notre actif. À lui seul, l'équipement du siège (278 kWc) produit annuellement 305 800 kWh, soit l'équivalent de la consommation de 90 foyers, tout en alimentant six points de charge pour véhicules électriques.

Grâce à ces nouvelles installations, le parc photovoltaïque global de MACS dépasse désormais la puissance de 1,5 MWc, couvrant aujourd'hui l'équivalent de 75 % des consommations électriques de la collectivité.

- **Elaboration d'une Stratégie Locale pour la Biodiversité (SLB)**

Face aux enjeux de préservation des écosystèmes landais, MACS a engagé la rédaction de sa Stratégie Locale pour la Biodiversité. Ce document cadre constitue une feuille de route pour les dix prochaines années et dont l'objectif est de protéger et restaurer le capital naturel du territoire. Elle s'appuie sur un état des lieux précis des continuités écologiques et des pressions exercées sur les milieux (zones humides, massifs forestiers, littoral). La SLB permet de coordonner les actions de la collectivité en matière d'aménagement durable, de gestion de l'eau et de lutte contre l'artificialisation des sols. En dotant le territoire d'un outil de planification solide, MACS garantit que la protection de la biodiversité devient une composante transversale de toutes les politiques publiques locales.

- **Transmettre les réflexes de demain : le programme "Savoir rouler à vélo"**



Parce que la transition passe aussi par l'apprentissage et l'évolution des comportements, MACS déploie à l'échelle du territoire le programme d'animation « Savoir rouler à vélo » auprès des scolaires. Ce dispositif éducatif complet permet aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique du vélo autonome et sécurisée en milieu urbain. Au-delà de la maîtrise technique, cette action favorise la santé publique et sensibilise les futurs citoyens aux avantages de la mobilité douce. En intervenant directement dans le milieu scolaire, la collectivité s'assure que chaque jeune habitant dispose des clés pour devenir un acteur de la mobilité durable sur son territoire.

Les autres actions sont retracées dans le rapport annuel annexé à la présente.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière développement durable dans les collectivités territoriales ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021, 28 mars 2024 et 24 juin 2025, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 25 mars 2021 portant approbation de la convention Néo Terra avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 19 janvier 2022 portant approbation du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Communauté de communes MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 portant approbation du projet de territoire de MACS ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2024 portant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2030 de MACS ;

VU le rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable, annexé à la présente ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer un rapport annuel ayant pour objet de présenter la situation en matière de développement durable sur le territoire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2025 sur la situation en matière de développement durable sur le territoire de MACS,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 4 février 2026

Le président,

Pierre Froustey